CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 1er octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 1er jour du mois d'octobre 2025, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 septembre 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
5.1 Membres du conseil
5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Dépôt des rapports financiers au 31 août 2025
7. Achats au fonds de roulement
8. Adoption des prévisions budgétaires 2026 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)
9. Adoption du Règlement numéro 2025-1223 sur l'accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité
10. Modification du Règlement d'emprunt numéro 2025-1215 *décrétant une dépense de 1 364 000 $ et un emprunt de 1 239 000 $ pour l'acquisition de propriétés*
11. Adoption – Politique de communication
12. Appui à la Grande semaine des tout-petits
13. Ajout – Transport collectif Côte-de-Beaupré
14. Utilisation des soldes d'emprunts fermés et de l'excédent accumulé non affecté

TRAVAUX PUBLICS

15. Octroi de contrat – Fourniture et livraison d'huiles pour véhicules et équipements municipaux
16. Acceptation provisoire – Projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamiliale

URBANISME

17. Demande de dérogation mineure – 26, chemin des Commissaires
18. Demande de dérogation mineure – 133, rue du Sous-Bois
19. Demandes de permis au PIIA – CCU du 25 septembre 2025
20. Acceptation provisoire des travaux – Havre Boischatel – Phases 3B (2)-5B-6

LOISIRS

21. Autorisation de signature – Concession services alimentaires – Aréna

SÉCURITÉ INCENDIE

22. Autorisation de disposition de biens (véhicule)
23. Demande d'aide financière – Formation pompier

DIVERS

24. Période de questions
24.1 Membres du conseil
24.2 Public
25. Levée / Ajournement

2025-10-271

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier.

2025-10-272

3. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 septembre 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 8 et du 15 septembre 2025 tels que rédigés par la greffière adjointe et le greffier.

2025-10-273

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2025, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux – avenue Royale

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 02.

ADMINISTRATION

6. ***Dépôt des rapports financiers au 31 août 2025***

2025-10-274

7. **Achats au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics et le service de sécurité incendie;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des travaux publics et le service de sécurité incendie pour un montant de 38 256 $, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-10-275

8. **Adoption des prévisions budgétaires 2026 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)**

Considérant que la RAEU a adopté son budget 2026 lors de son assemblée régulière tenue le 16 septembre 2025;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2026 de la RAEU;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2026 de la RAEU dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 807 034 $.

2025-10-276

9. **Adoption du Règlement numéro 2025-1223 *sur l'accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité***

Considérant que le paragraphe 50 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (RL RQ, c. C-24.2, ci-après : « CSR ») permet à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

Considérant que l'article 291 du CSR permet à la Municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Considérant que l'article 291.1 du CSR prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou de le conduire à son point d'attache;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser la règlementation municipale en lien avec la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2025 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1223 *sur l'accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2025-10-277

10. <u>Modification du Règlement d'emprunt numéro 2025-1215 *décrétant une dépense de 1 364 000 $ et un emprunt de 1 239 000 $ pour l'acquisition de propriétés*</u>

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le *Règlement numéro 2025-1215* afin de décrire les sources de financement;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a décrété, par le biais du Règlement numéro 2025-1215, une dépense de 1 364 000 $ et un emprunt de 1 239 000 $, pour l'acquisition de propriétés ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **Que** l'article 3 du *Règlement numéro 2025-1215* soit remplacé par le suivant :

  « Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 239 000 $ sur une période de 20 ans et à compléter la dépense avec des dons totalisant une somme de 125 000 $»;

- **Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-10-278

11. <u>Adoption – Politique de communication</u>

Considérant que la communication est une fonction essentielle et stratégique de la gestion municipale;

Considérant que la Municipalité souhaite établir un cadre de référence et d'orientation des actions de communication, internes et externes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter la *Politique de communication de la Municipalité de Boischatel*.

2025-10-279

12. <u>Appui à la Grande semaine des tout-petits</u>

Considérant que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **Que** la semaine du 17 au 23 novembre 2025 soit proclamée la Grande semaine des tout-petits par la Municipalité de Boischatel;
- **Que** le conseil autorise le lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite ses membres à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités.

2025-10-280

13. <u>Ajout – Transport collectif Côte-de-Beaupré</u>

Considérant l'augmentation de l'achalandage du trajet *Express Sainte-Foy Hydro-Québec*;

Considérant que le conseil désire que l'ensemble des citoyens et citoyennes de Boischatel puissent bénéficier de ce trajet;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'ajout d'un autobus supplémentaire pour effectuer le trajet *Express Sainte-Foy Hydro-Québec*.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-10-281

14. Utilisation des soldes d'emprunts fermés et de l'excédent accumulé non affecté

Considérant que le financement 21045-20 vient à échéance et qu'il y a lieu de procéder à un refinancement;

Considérant la volonté annoncée en juin 2025 d'effectuer un paiement accéléré de la dette municipale;

Considérant que des montants sont disponibles dans les soldes d'emprunts fermés;

Considérant l'excédent accumulé non affecté;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'effectuer un paiement accéléré de la dette municipale d'un montant de 840 000 $ en utilisant les soldes disponibles d'emprunts fermés ainsi qu'une portion de l'excédent accumulé non affecté.

TRAVAUX PUBLICS

2025-10-282

15. Octroi de contrat – Fourniture et livraison d'huiles pour véhicules et équipements municipaux

Considérant que la Municipalité doit entretenir les véhicules et les équipements des différents services municipaux;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;*

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Les huiles Desroches Inc. ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder à l'achat de différentes huiles pour l'entretien des véhicules et équipements des services municipaux à l'entreprise Les huiles Desroches Inc. pour un montant ne dépassant pas 35 000 $, plus taxes, et ce, conformément aux règles d'achat en vigueur.

2025-10-283

16. Acceptation provisoire – Projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial

Considérant la résolution numéro 2025-05-151 accordant le contrat pour le projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial à l'entreprise Deltec Construction 2022 inc.;

Considérant que la majorité des travaux sont complétés et qu'à la suite de l'inspection du bâtiment, la Municipalité est favorable à l'acceptation provisoire des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux pour le projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial.

URBANISME

2025-10-284

17. Demande de dérogation mineure – 26, chemin des Commissaires

Considérant le *Règlement numéro 2014-981* portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'élément suivant :

- la largeur minimale de lot de 14,90 mètres pour un usage bifamilial au lieu de 18 mètres comme prévu au tableau 2 de l'article 29 du *Règlement de zonage 2014-976;*

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la largeur minimale de lot de 14,90 mètres pour un usage bifamilial au lieu de 18 mètres comme prévu au tableau 2 de l'article 29 du *Règlement de zonage 2014-976*.

2025-10-285

18. Demande de dérogation mineure – 133, rue du Sous-Bois

Considérant le *Règlement numéro 2014-981* portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel**;**

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'élément suivant :

- l'implantation d'une remise existante, d'une superficie approximative de 20 m^2, à l'intérieur de la marge de recul avant contrairement à l'article 115 du *Règlement de zonage 2014-976*;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation d'une remise existante, d'une superficie approximative de 20 m^2, à l'intérieur de la marge de recul avant contrairement à l'article 115 du *Règlement de zonage 2014-976*.

2025-10-286

19. Demande de permis au PIIA – CCU du 25 septembre 2025

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées, s'il y a lieu;

Nº de résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modification(s)
250925-4a	128, rue de la Garnison	Construction d'une véranda (solarium) 3 saisons	
250925-4b	5658, avenue Royale	Remplacement des fenêtres et des portes avant du bâtiment principal	
250925-4c	5520 à 5522, avenue Royale	Agrandissement et rénovation du bâtiment principal (Modification de la demande de PIIA approuvée par la résolution 2024-09-217)	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 25 septembre 2025.

2025-10-287

20. Acceptation provisoire des travaux – Havre Boischatel – Phases 3B (2)-5B-6

Considérant que les travaux d'infrastructures des phases 3B (2) -5B-6 du développement résidentiel Havre Boischatel sont complétés;

Considérant la recommandation de la firme Génio Experts-Conseils en date du 22 septembre 2025;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans ce secteur;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d'autoriser le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à émettre les permis de construction pour les phases 3B (2) -5B-6 du développement résidentiel Havre Boischatel.

LOISIRS

2025-10-288

21. Autorisation de signature – Concession services alimentaires – Aréna

Considérant la résiliation du bail de location avec l'entreprise Restaurant Les Délices Royales 2024 inc.;

Considérant que la Municipalité désire poursuivre l'offre de restauration à l'aréna;

Considérant qu'il est opportun de signer un bail de location avec la Ferme François Bélanger;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier à signer le bail pour les services alimentaires offerts à l'aréna de Boischatel avec la Ferme François Bélanger.

SÉCURITÉ INCENDIE

2025-10-289

22. Autorisation de disposition de biens (véhicule)

Considérant que la Municipalité a remplacé un véhicule du service de sécurité incendie et qu'elle désire se départir du camion Dodge RAM 1500 4 X 4 2013 unité # 202;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie et le greffier à débuter les démarches pour la vente du camion Dodge RAM 1500 4 X 4 2013 unité # 202 et d'autoriser le greffier à signer les documents nécessaires à la vente.

2025-10-290

23. Demande d'aide financière – Formation pompier

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Boischatel prévoit offrir, au cours de la prochaine année, des formations aux pompiers dans le cadre des différents volets du programme, afin d'assurer une intervention efficace et sécuritaire lors de situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré en conformité avec l'article 6 du Programme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

DIVERS

24. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 16 et s'est terminée à 20 h16.

2025-10-291

25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 17.

ASSISTANCE : 1 personne

Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*